



Négociation nationale



Les principales cibles de notre demande

La Convention collective nationale vient à échéance le 31 mars 2010. Selon les dispositions du Code du travail, il faut déposer les demandes syndicales au plus tard le 31 octobre 2009.

L'an dernier, nous avons effectué une consultation en 2 phases. Au conseil des déléguées et délégués de décembre a eu lieu la préconsultation pour les matières intersectorielles (demandes concernant l'ensemble des employés et employés de l'État) et sectorielles (demandes concernant les enseignantes et enseignants). Celle-ci a servi à l'élaboration des cahiers de consultation acheminés à toutes et à tous en avril 2009.

La compilation des résultats obtenus nous a permis de dégager les orientations concernant le cadre stratégique et les demandes syndicales.

Le cadre stratégique

Le cadre stratégique retenu vise un règlement satisfaisant en 6 mois. Nous voulons une négociation de **courte durée**. Pour y arriver, nous avons choisi de **cibler** nos demandes tant sur les matières intersectorielles que sectorielles.

Les matières intersectorielles

Le Conseil général des négociations de la CSQ retient des cibles importantes dans 3 dossiers :

SALAIRE

Pour chacune des 3 années couvertes par la convention, chaque personne salariée verrait son salaire augmenter de 2 % plus un montant fixe de 850 \$ de rattrapage (3,75 % en moyenne).

RETRAITE

Afin d'en arriver à des solutions dans les meilleurs délais, la poursuite des travaux au regard de ces sujets : le financement du régime, l'indexation applicable pour les années cotisées entre 1982 et 1999, la formule de cotisation et le déplafonnement du régime.

DROITS PARENTAUX

La mise en place d'une table de travail technique afin de revoir les dispositions de ce chapitre; l'adoption, par le gouvernement québécois, d'une loi-cadre favorisant la conciliation famille et travail dans les milieux de travail.

Les matières sectorielles

Le Conseil fédéral de la FSE retient les trois cibles suivantes :

CIBLE 1

LES DIFFICULTÉS LIÉES À L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HDAA

5 priorités :

- composition de la classe
- ajout de temps de libération
- ajout de services
- suivi des dossiers
- formation et matériel adaptés.

CIBLE 2

LES RÈGLES DE FORMATION DES GROUPES D'ÉLÈVES

Diminution des ratios à tous les niveaux.

En plus de l'annonce ministérielle du 9 septembre dernier, pour le primaire, le Conseil fédéral maintient la revendication pour le préscolaire 5 ans (16-18), demande d'introduire l'indice 8 comme milieux défavorisés, et maintient sa demande pour diminuer le nombre d'élèves au secondaire et en formation professionnelle ainsi que l'établissement d'un maximum d'élèves par classe à la formation générale des adultes.

CIBLE 3

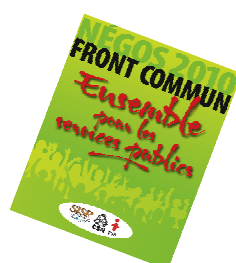
LA PRÉCARITÉ

Améliorer l'accessibilité et l'obtention des contrats.

D'autres revendications se sont ajoutées en cours de route, entre autres :

- prévoir 8 jours d'entrée progressive au préscolaire,
- augmenter les sommes prévues pour les groupes à plus d'une année d'études,
- mettre en place un comité dédié à l'amélioration de la réalité des spécialistes au primaire.

NÉGOS 2010



FRONT COMMUN

Ensemble pour les services publics